



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID-19

#### Les échanges commerciaux avec l'Italie se poursuivent

Paris, le 11 mars 2020

---

Par décret du Président du Conseil du 9 mars, le gouvernement italien a adopté des mesures de restriction importantes sur son territoire pour contenir la progression de l'épidémie de coronavirus.

Les transports professionnels de marchandises à destination de l'Italie restent possibles, en particulier des produits agroalimentaires et des animaux vivants, sous réserve du respect par les transporteurs de certaines exigences (une auto-déclaration doit être présentée aux forces de l'ordre en cas de contrôle, permettant de justifier de la circulation en Italie).

L'établissement public FranceAgriMer met à disposition des opérateurs sur son site internet [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr) l'ensemble des informations pertinentes, qu'il actualise régulièrement compte tenu de l'évolution de la situation.

### Contacts presse

**Service de presse de Didier Guillaume**  
Tel : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère**  
Tel : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Hôtel de Villeroy  
78 bis, rue de Varenne  
75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
[www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)  
@Min\_Agriculture